

C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité de rivières du 25 novembre 2009 au Siège de la Communauté de Communes du Bas- Chablais à Ballaison

Etaients présents :

REPRESENTANTS DES ELUS			
Conseil régional Rhône-Alpes	Monsieur le conseiller Régional	COULOMBEL	Alain
Communauté de Communes du Bas Chablais	Monsieur le Président	NEURY	Jean
	Monsieur	EME	Jean-Pierre
	Madame	BENOU	Nelly
	Monsieur	FRERE	Gérard
	Madame	REGE	Liliane
	Monsieur	TAVERNIER	Charles
	Monsieur	VESIN	Jean-Paul
	Monsieur	ARNAUD	Marcel
Communauté de communes des Collines du Léman	Monsieur le Vice-Président	THOMAS	Gil
	Monsieur	CHEssel	Lucien
	Madame	BAUD	Thérèse
	Monsieur	DEAGE	Joseph
Syndicat des Eaux de Fessy-Lully	Monsieur le Président	BELLAMY	Patrick
Mairie de Brenthonne	Monsieur le Maire -Adjoint	SECHAUD	Gérard
Syndicat des Eaux des Moises	Monsieur le Président	CHEssel	Lucien
Syndicat des Eaux des Voirons	Monsieur le Président	SECHAUD	Bernard
SERVICES DE L'ETAT OU ETS PUBLICS			
ONEMA	Monsieur	CELLIER	Florent
Agence de l'Eau R.M.C.	Madame	MARQUESTE	Cécile
Direction régionale de l'environnement , aménagement et logement DREAL	Madame	RAY-BARMAN	Carole
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie	Monsieur le Président représenté par Monsieur	WEIRICH	Nicolas
Fédération de pêche	Monsieur le trésorier	DIZAR	Daniel
A.S.T.E.R.S.	Monsieur le Directeur représenté par Madame	BRETON	Aline
MEMBRES ASSOCIES			
Commission de la pêche Genève	Monsieur	FAVRE	Michel
TECHNICIENS			
Conseil Régional Rhône-Alpes	Madame	ROCHET	Céline
Conseil général 74	Madame	FABRE	Sabine
Syndicat des Eaux des Voirons	Monsieur	COLIN	François
DDEA UT du Chablais	Monsieur	FILIPOVIC	Olivier
CCBC	Monsieur	JACQUIER	François
MAIRIE DE CHENS	Monsieur	MERMOD	David

Etaients excusés :

REPRESENTANTS DES ELUS			
Conseil général de Haute-Savoie	Monsieur le Président	MONTEIL	Christian
	Monsieur le conseiller général	MUGNIER	François
Communauté de communes du Bas Chablais	Monsieur	BUGNET	André
	Monsieur	VULLIEZ	Philippe

SERVICES DE L'ETAT OU ETS PUBLICS			
Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales	Monsieur le Directeur		
REPRESENTANTS DES USAGERS			
A.A.P.P.M.A. du Chablais Genevois	Monsieur le Président	BOUVARD	Michel
Savoie mont-Blanc Tourisme (Agence touristique départementale Haute-Savoie Mont-Blanc)	Monsieur le Président	BOUCHET	
FRAPNA Haute-Savoie	Monsieur le Président	FERAILLE	Eric
MEMBRES ASSOCIES			
D.T. du canton de Genève	Monsieur le Président	CRAMER	Robert
Mairie d'Hermance	Monsieur le Maire	LAPERROUSAZ	Bernard
TECHNICIENS			
Mairie de Thonon	Madame	DESTRIGNEVILLE	Sandrine
Fédération des Chasseurs	Monsieur	PASQUIER	Jean-Jacques
C.I.P.E.L.	Monsieur	RAPIN	François
C.I.P.E.L.	Melle	KLEIN	Audrey
D.T. du canton de Genève	Monsieur le Directeur	WISARD	Alexandre
D.T. du canton de Genève	Madame	GFELLER QUITIAN	Marianne
Fédération de Pêche de Haute-Savoie	Monsieur	CATINAUD	Ludovic

Etaient absents :

REPRESENTANTS DES ELUS			
Ville de Thonon	Monsieur le Maire	DENAI	Jean
CCCL	Monsieur	RABHI	Laurent
SERVICES DE L'ETAT OU ETS PUBLICS			
Sous-préfecture de Thonon-les-Bains	Monsieur le Sous-Préfet	MORACCHINI	Jean-Yves
Direction départementale de l'Equipement et de l'Agriculture	Monsieur le Directeur	JUSTINIANY	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-savoie	Monsieur le président	METRAL	Guy
Chambre des Métiers de Haute-Savoie	Monsieur le Président	GENOUD	Edmond
C.A.U.E. de Haute-Savoie	Monsieur le Président	ETALLAZ	Georges
Fédération des Chasseurs	Monsieur le Président		
CDRP de Haute-Savoie	Madame la Présidente	REZVOY	
Association pour la Sauvegarde du Léman	Monsieur le Président	GAGNAIRE	Alain
Syndicat de l'hôtellerie de plein-air	Monsieur	PITTET	Alain
MEMBRES ASSOCIES			
Coordination Rivières	Monsieur	FAWER	Cédric
Chambre genevoise d'Agriculture	Monsieur	HALDEMANN	François
TECHNICIENS			
Ville de Thonon	Monsieur	DUMONT	
Syndicat des Eaux des Moises	Monsieur	WILHELM	Nicolas
	Monsieur	DEVILLE	Bertrand
D.D.E.A. Haute-Savoie	Madame	MARTIN	Cécile
	Monsieur	TESSIER	Laurent
CCBC	Monsieur	TOURAI	Christian
SMDEA	Monsieur le Président	SONNERAT	Maurice
A.S.L.	Monsieur	GOY	Olivier

Ordre du jour :

1. Bilan technique et financier à mi-parcours
 2. Conclusions du Comité de Bassin
 3. Programmation 2010
 4. Echanges sur l'après-contrat
-

1. Bilan technique et financier à mi-parcours

L'équipe technique du SYMASOL dresse un bilan des différentes actions menées depuis 2006 pour les trois volets du contrat de rivières.

Sont mentionnées ci-dessous les remarques formulées par les participants.

Volet A

Actions agricoles – lutte contre les phytosanitaires : la Chambre d'Agriculture a réalisé en 2009 une enquête auprès des exploitants agricoles des bassins du Vion et de l'Hermance, afin de situer les pratiques en matière de phytosanitaires. M. WEÏRICH s'annonce positif au regard de la pollution par les pesticides puisqu'aujourd'hui les pratiques anciennes ne sont plus rencontrées (il n'y a plus de traitement systématique). Il faut persévérer pour aller encore plus loin. Une action « phytosanitaires » a été inscrite dans le CDDRA (contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes), ce qui montre la prise de conscience du territoire du Chablais.

Volet B2

Etude de schéma directeur des eaux pluviales : M. NEURY, président du SYMASOL, rappelle que la gestion des eaux pluviales doit aujourd'hui être intégrée dans le règlement du PLU (plan local d'urbanisme). Il s'agit d'avoir une cohérence de discours au sein de la communauté de communes, d'autant plus que 8 communes sur 14 au sein de la CCBC sont en révision de PLU actuellement. Aussi, une réunion de concertation sur la problématique des eaux pluviales sera organisée prochainement.

2. Conclusions du Comité de Bassin

M. THOMAS, Président du comité de rivières, présente les conclusions du comité de Bassin du 22 octobre 2009 relatives au bilan à mi-parcours du contrat de rivières.

Il précise qu'il faut encore montrer à la population les actions réalisées car le contrat de rivières représente des coûts qu'il s'agit de justifier.

Il retient qu'il faut se positionner pour l'avenir. Nous avons aujourd'hui un outil en route à préserver pour pouvoir avancer. L'année 2012-2013 sera cruciale pour prendre les décisions pour la poursuite de l'action.

M. THOMAS remercie les élus pour la confiance qu'ils portent au SYMASOL afin d'engager et suivre le travail effectué.

Mme MARQUESTE de l'Agence de l'Eau ajoute qu'il n'est pas courant de voir un taux d'engagement des actions aussi important à ce stade du contrat. Il est appréciable aussi de constater la réalisation d'actions dans différents domaines et pas uniquement dans celui de l'assainissement (ex. : restauration et renaturation de cours d'eau).

Sur le plan financier, M. NEURY précise que les collectivités faisant partie du SYMASOL sont sollicitées à hauteur du même montant chaque année (pas d'augmentation au cours du contrat). Le syndicat a emprunté à ce jour 2 millions d'euros et se trouve dans une bonne situation budgétaire au regard des prévisions annoncées en 2005.

3. Programmation 2010

La programmation 2010 n'appelle pas de remarque particulière.

Le site internet du SYMASOL qui sera en service dès le début d'année 2010 a été réalisé en interne par Amélie SAHUC. Il est présenté au comité.

4. Echanges sur l'après-contrat

M. THOMAS précise qu'il s'agit de prendre le temps de penser à la suite à donner au contrat de rivières, dont l'aboutissement est prévu en janvier 2012. Il faut prendre conscience de la manière dont le contrat va se terminer et des suites envisageables.

Le territoire du SYMASOL ne peut engager à son échelle un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), les partenaires institutionnels souhaitant un élargissement du périmètre de la démarche au territoire du Chablais. Cependant, l'ensemble des acteurs concernés ne sont pas encore prêts. Un second contrat de rivières peut être engagé dans l'attente d'un futur SAGE. Les avancées sur le sud-ouest lémanique pour la gestion intégrée des milieux profiteront par la suite au territoire des Dranses et de l'Est lémanique.

L'idée est de ne pas s'arrêter en si bon chemin, afin de pérenniser le travail déjà effectué.

Le SAGE et le contrat de rivières sont deux démarches concertées, à portée réglementaire pour la première et opérationnelle pour la seconde. Il s'agit de continuer d'être dans l'opérationnel mais avec un cadre réglementaire.

Mme MARQUESTE rappelle que la démarche de SAGE reste plus adaptée à la thématique de la ressource en eau, notamment par la large concertation qu'elle engage entre acteurs locaux. Il est temps de penser à l'après-contrat mais prématuré d'anticiper les conclusions de l'étude bilan. Cette dernière peut d'ailleurs commencer dès 2011 pour éviter une phase de flottement en fin de contrat.

M. NEURY rappelle que la réflexion doit être engagée à l'échelle du bassin lémanique, sur la problématique des rivières mais également des eaux pluviales et de la ressource en eau. C'est aussi la vision de nos voisins suisses.

Mme RAY-BARMAN de la D.R.E.A.L. ajoute que l'Etat a une obligation de résultats en matière de gestion et préservation de l'eau et des milieux aquatiques, notamment dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Il s'appuie sur les collectivités pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle de « masses d'eau ».

M. COULOMBEL, conseiller régional, constate le travail effectué mais reste inquiet sur la qualité encore peu satisfaisante des eaux et les problèmes à venir de quantités d'eau et de volumes d'eau disponibles. L'eau est aujourd'hui un enjeu important du territoire car elle conditionne l'urbanisation. Le SAGE permettrait de réfléchir de façon globale sur l'ensemble du Chablais. Le Conseil régional assistera le SYMASOL sur la question de la gestion de la ressource en eau.

La problématique de la mauvaise qualité des eaux et de la pollution des plages est soulevée. Il paraît difficilement acceptable que des plages soient encore fermées aujourd'hui.

M. NEURY précise qu'il y a encore beaucoup de travaux à effectuer en matière d'assainissement mais que les financements vont à la baisse. Il fait savoir que les subventions du contrat de rivières pour l'assainissement ont apporté une aide non négligeable.

M. DEAGE indique que des moyens financiers importants sont nécessaires pour réaliser les travaux d'assainissement. Les secteurs les plus critiques sont traités mais une cadence soutenue des chantiers ne peut être conservée sans aide financière suffisante.

M. THOMAS ajoute qu'il est conscient du retard de la communauté de communes des Collines du Léman sur ce plan, que les élus paient aujourd'hui. Toutefois, la prise de conscience est bien réelle maintenant et les efforts des Collines du Léman se font au quotidien.

Concernant la suite à donner de manière plus générale à la gestion des milieux aquatiques, M. THOMAS conclut en spécifiant que les élus du Chablais sont actuellement aux prémises d'une démarche concertée et globale. Il a été démontré qu'une avancée était possible. Il s'agit maintenant de poursuivre sur l'ensemble du Chablais.